

# Info

## Epilepsie



Le travail et l'épilepsie

**Une occupation est valorisante et confère un sentiment rassurant d'appartenance à notre société. L'insertion dans le processus de travail constitue un élément important de l'intégration.**

**Une approche ouverte de l'épilepsie est importante, car elle évite que les personnes concernées ne soient victimes de préjugés.**

## **ASPECTS CLINIQUES**

Près d'un pourcent de la population souffre d'épilepsie à un moment ou un autre de sa vie. Une crise épileptique déclenche un dysfonctionnement temporaire du cerveau. L'interaction de milliards de cellules nerveuses stimulantes et inhibitrices est perturbée et un grand nombre de cellules nerveuses se déchargent soudain simultanément. Il existe environ trente formes différentes d'épilepsie. D'où la grande diversité dans la fréquence et l'expression des crises. Elles peuvent se traduire par des manifestations motrices de court terme telles que crampes, convulsions, automatismes moteurs, mais aussi par des altérations au niveau de la conscience, de la pensée, du comportement, de la mémoire, des sensations et des émotions. Une crise peut durer une fraction de seconde ou se prolonger sur plusieurs minutes. Les intervalles entre les crises peuvent n'être que de quelques secondes, mais elles peuvent aussi s'espacer de plusieurs années, voire décennies.

## **TRAITEMENT**

Le traitement préconisé consiste en général à administrer des médicaments antiépileptiques prescrits par un médecin spécialisé. Pour certaines formes d'épilepsie et dans certaines circonstances très spécifiques, une intervention chirurgicale est recommandée. Environ deux tiers des épileptiques traités n'ont plus de crises, les autres apprennent comment vivre avec leur maladie. Une hygiène de vie régulière visant à éviter tout facteur susceptible de déclencher une crise soutient l'évolution positive de la maladie.

## LES FAITS

Normalement, les personnes atteintes d'épilepsie ne sont pratiquement pas entravées au niveau de leurs capacités. Les difficultés viennent plutôt de l'ignorance quasi totale de cette maladie dans leur environnement. Ce sont les préjugés des employeurs et des collègues qui compliquent souvent l'entrée dans la vie professionnelle ou le fait d'y rester. L'épilepsie n'est pas une maladie psychiatrique, mais une affection neurologique. La grande majorité des personnes atteintes d'épilepsie dispose d'une intelligence normale et aucune altération organique du cerveau ne peut être dépistée. Plus de 90 pour cent de tous les types d'épilepsie sont de nature bénigne. Les épileptiques sont des gens comme vous et moi.

## FORMATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE

La formation préscolaire et scolaire que recevront les enfants épileptiques dépendra de l'état de développement des sujets concernés. Lorsqu'un retard est constaté au niveau du développement, les mesures à envisager sont discutées avec les parents, si nécessaire avec le concours de spécialistes tels que psychologues, éducatrices d'enfants en bas âge, logopédistes et autres. La scolarisation se fera individuellement, soit dans une école publique, soit dans une école de jour médico-pédagogique, soit dans une école spéciale à temps plein.

Il est essentiel qu'à ce stade un dialogue ouvert puisse s'instaurer entre parents et enseignants. Deux ans avant la fin de la scolarité obligatoire commence le processus de recherche d'une profession qui devra être conduit avec le plus grand soin. En premier lieu, on tiendra naturellement compte des désirs de l'adolescent, mais afin d'éviter une interruption ultérieure de la formation, il sera aussi indispensable de connaître ses capacités et son aptitude physique. L'optimisation du traitement médicamenteux devrait être achevée avant l'entrée dans la vie professionnelle.

Des conseillers en orientation professionnelle et des travailleurs sociaux au bénéfice d'une formation spéciale accompagneront le choix d'une profession de manière compétente. Dans certains cas, des stages pratiques et d'orientation pourront être effectués soit dans la Clinique d'épilepsie Bethesda à Tschugg soit à l'Institution de Lavigny ou dans un autre centre d'éclaircissement reconnu par l'assurance invalidité. Pour une très faible proportion des personnes atteintes, un travail dans un atelier protégé constituera la solution de choix.

## CRITERES D'APTITUDE

**En principe, il n'y a pas de restrictions en matière d'options professionnelles quand**

- aucune crise n'est survenue en l'espace de deux ans sous traitement médicamenteux,
- aucune crise n'est survenue en l'espace d'un an après une intervention chirurgicale,
- les crises ne surviennent plus que dans le sommeil depuis plus de trois ans,
- les symptômes d'une crise sont tous insignifiants du point de vue de la médecine du travail (pas de chutes, pas de troubles de la conscience, pas de perturbations de la motricité corporelle).

**Les professions absolument nécessitant un permis de conduire devraient si possible être évitées. Le travail par roulement pourrait avoir une influence défavorable en raison du rythme irrégulier des phases de sommeil et d'éveil. Des risques susceptibles de limiter le choix d'une profession peuvent survenir quand**

- la crise est accompagnée de troubles cognitifs,
- la personne perd le contrôle de son propre corps (chute, effondrement),
- il se produit une perturbation de la motricité corporelle ou des mouvements incontrôlés.

Sont également à prendre en considération les prémonitions, la survenance des crises à certaines heures fixes du jour, ainsi que la fréquence des crises. Il serait faux de vouloir interdire globalement toute activité industrielle, un ordinateur ou métier artisanal: chaque malade a son histoire qui lui est propre et doit de ce fait bénéficier d'une consultation sur mesure.

## VIE PROFESSIONNELLE

Lorsqu'une crise isolée ou un premier cas d'épilepsie se manifeste à l'âge adulte, il faudra impérativement consulter un neurologue sans perdre de temps. Le médecin spécialisé devra en effet décider si la personne concernée peut rester dans sa profession attitrée ou si une réorientation ou une reconversion s'impose. La suppression ou l'atténuation des difficultés que les personnes atteintes d'épilepsie peuvent rencontrer dans le monde du travail figure parmi les tâches essentielles des personnels spécialisés dans les cliniques d'épilepsie. Les conseillers sociaux chercheront une voie praticable avec les personnes concernées. C'est en négociant les obstacles avec créativité que l'on arrive à quelque chose et non en résignant prématurément. Si des problèmes apparaissent au lieu de travail, qu'une personne épileptique supporte mal le stress, il ne faudra pas hésiter à chercher de l'aide très vite. Les services sociaux des cliniques d'épilepsie assistent de leurs conseils les employeurs aussi bien que les travailleurs. Parfois, il suffit de bien informer sur tous les aspects de la maladie pour obtenir une amélioration de la situation. Statistiquement parlant, les épileptiques ne s'absentent pas plus de leur travail que les autres employés. Une crise épileptique qui se produit au travail ne représente en règle générale pas un accident du travail, elle relève de la caisse-maladie. Ce n'est que lorsque les conditions de travail ont contribué à la survenance ou à la gravité d'un accident, qu'il s'agira d'un accident du travail. La responsabilité de l'employeur ne serait engagée qu'en cas de négligence grave.

**La plupart des épileptiques s'intègrent dans le monde du travail sans le moindre problème. Mais ils aimeraient pouvoir parler ouvertement de leur maladie, sans crainte de faire l'objet de discriminations de la part de leur supérieur ou de leurs collègues.**



## L'épilepsie peut frapper n'importe qui

Au moins une personne sur cinq est atteinte d'une crise d'épilepsie à un moment ou un autre de sa vie. A peu près un pour cent de la population va souffrir d'épilepsie au cours de sa vie. En Suisse, environ 70'000 personnes sont concernées, dont à peu près 15'000 enfants.

## La Ligue contre l'Epilepsie et ses nombreuses activités

La Ligue Suisse contre l'Epilepsie se consacre à la recherche, l'aide et l'information depuis 1931.

### Recherche

La Ligue contribue à faire progresser les connaissances sur tous les aspects de l'épilepsie.

### Aide

Information et consultation à l'attention:

- des spécialistes de tous les domaines
- des personnes concernées et de leurs proches

### Information

La Ligue contre l'Epilepsie informe et sensibilise le public et favorise ainsi l'intégration des personnes atteintes d'épilepsie.

## Informations complémentaires:

Ligue Suisse contre l'Epilepsie  
Seefeldstrasse 84  
CH-8008 Zurich

T +41 43 488 67 77

F +41 43 488 67 78

info@epi.ch

www.epi.ch

CP 80-5415-8

## PRIERE DE MARQUER D'UNE CROIX CE QUI CONVIENT, S.V.P.

### F D I Veuillez s'il vous plaît m'envoyer:

- ..... Dépliant «L'épilepsie dans la vieillesse»
- ..... Dépliant «Le travail et l'épilepsie»
- ..... Dépliant «Le sport et l'épilepsie»
- ..... Dépliant «L'épilepsie au masculin»
- ..... Dépliant «Qu'est-ce que l'épilepsie?»
- ..... Dépliant «Causes possibles d'épilepsies»
- ..... Dépliant «Les signes caractéristiques de crises»
- ..... Dépliant «Formes fréquentes de crises chez les enfants»
- ..... Dépliant «Le traitement médicamenteux»
- ..... Dépliant «Premiers secours en cas d'épilepsie»
- ..... Dépliant «L'épilepsie au féminin»
- ..... Dépliant «L'épilepsie et le désir d'enfants»
- ..... Dépliant «L'épilepsie en voyage»
- ..... Programme des manifestations de la Ligue contre l'Epilepsie
- ..... Dépliant «L'épilepsie au volant»
- ..... Liste du matériel d'information
- ..... Revue spécialisée «Epileptologie»
- ..... «Epilepsie News»
- ..... Bulletin(s) de versement pour soutenir la Ligue contre l'Epilepsie
- ..... Le guide pour les legs
- ..... Le guide «Epilepsie et assurances»

### Je voudrais/nous voudrions :

- adhérer à la Ligue contre l'Epilepsie en tant que membre individuel et je m'engage à payer au moins 50 francs par an.
- adhérer à la Ligue contre l'Epilepsie en tant que membre collectif et je m'engage à payer au moins 100 francs par an.
- que vous m'appeliez. J'ai des questions concernant l'épilepsie.

## Expéditeur

Nom / Prénom

Profession / Fonction

Rue / No

NPA / localité

Téléphone

Fax

E-Mail

Affranchir, s.v.p.

**Ligue Suisse contre l'Épilepsie**

Seefeldstrasse 84  
CH-8008 Zurich